



Ecole polytechnique
Direction des Achats

MARCHÉ PUBLIC
ACCORD-CADRE DE SERVICES

Collecte, évacuation, transport et traitement des déchets de laboratoires et assimilés de l'Ecole polytechnique

Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°	MX26-087
Date limite de remise des plis	Lundi 09 novembre 2026 à 15h00
Procédure de passation	Appel d'offres ouvert (articles L. 2124-1, L. 2124-2 et R. 2124-2, 1° du Code de la commande publique)

Dossier de consultation téléchargeable sur www.marches-publics.gouv.fr

sous la référence : mx26-087

La visite des lieux est obligatoire pour les candidats

1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT

■ Acheteur :

Ecole polytechnique

Direction des Achats

Représentant : Bruno BELLIER Président du conseil d'administration par intérim

Adresse : Ecole polytechnique

Route de Saclay

Palaiseau

91128 Palaiseau

La personne en charge du dossier est : Mélanie Aubry Acheteur-Négociateur

■ Description de la prestation :

Le marché a pour objet la collecte, l'évacuation, le transport et le traitement des déchets de laboratoires et assimilés de l'Ecole polytechnique : déchets chimiques, déchets biologiques/DASRI, produits chimiques de laboratoire (PCL) et déchets contenant de l'amiante.

Les prestations comprennent notamment la collecte sur site, le conditionnement secondaire lorsqu'il est requis, l'évacuation, le transport réglementaire, la traçabilité et le traitement des déchets de laboratoires et assimilés dans les filières autorisées, conformément au CCTP.

Code CPV	Libellé CPV
90520000-8	Services relatifs aux déchets radioactifs, toxiques, médicaux et dangereux

■ Caractéristiques principales du contrat :

	Objet du contrat	Collecte, évacuation, transport et traitement des déchets de laboratoires et assimilés de l'Ecole polytechnique
	Acheteur	Ecole polytechnique
	Type de contrat	Marché de services composite : poste n°1 à prix global et forfaitaire ; poste n°2 sous forme d'accord-cadre mono-attributaire à bons de commande sans minimum et avec un maximum
	Structure	Lot unique - 2 postes
	Adresse d'exécution	Ecole polytechnique Route de Saclay 91128 Palaiseau Cedex
	Durée	Période initiale de 12 mois, reconductible 3 fois par périodes de 12 mois - durée maximale 48 mois
	Développement durable	Conditions d'exécution environnementales ; conditions sociales/d'emploi ; critère environnemental d'attribution
	Pénalités de retard	Article 8 du CCAP
	Variation des prix	Prix révisibles selon la formule prévue au CCAP
	Nature des prix	Poste n°1 : prix global et forfaitaire (DPGF) Poste n°2 : prix unitaires (BPU)

■ Allotissement et structure de la consultation :

La consultation n'est pas décomposée en lots pour les motifs suivants :

- Sur le plan technique : les opérations de collecte, de conditionnement, de transport et de traitement des déchets dangereux et assimilés forment une chaîne opérationnelle étroitement liée, soumise à des exigences de sécurité, de compatibilité des déchets, de traçabilité et de conformité ADR.
- Sur le plan de la responsabilité : un titulaire unique permet d'assurer la continuité de la traçabilité des déchets, la cohérence des responsabilités entre collecte, transport et traitement et la gestion des incidents ou non-conformités.
- Sur le plan opérationnel : l'allotissement multiplierait les interfaces entre intervenants, complexifierait la coordination des enlèvements et des filières de traitement et serait susceptible de rendre techniquement plus difficile et financièrement plus coûteuse l'exécution des prestations.

2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

■ Procédure de passation :

Appel d'offres ouvert en application des articles L. 2124-1, L. 2124-2 et R. 2124-2, 1°, du Code de la commande publique. L'appel d'offres est une procédure formalisée sans négociation.

■ Déroulé de la procédure :

- | | |
|---|--|
|  | Publication de la consultation |
|  | Retrait du dossier de consultation, élaboration et remise de l'offre par le candidat |
|  | Ouverture des plis, examen des candidatures et des justificatifs |
|  | Analyse des offres et demandes de précisions éventuelles |
|  | Classement des offres et attribution du contrat |
|  | Information des candidats non retenus |
|  | Signature et notification du contrat |

■ Modalités de retrait du dossier de consultation :

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>.

■ Dossier de consultation :

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- Acte d'engagement et ses annexes financières : DPGF du poste n°1 et BPU du poste n°2
- CCAP (Cahier des Clauses Administratives Particulières)
- CCTP et ses annexes : annexe 1 Plan général ; annexe 2 Check-list au chargement de déchets dangereux en colis ; annexe 3 Tableau BSD

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres (initiale ou modifiée) des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront

alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

■ **Visite des lieux obligatoire :**

Les candidats doivent obligatoirement effectuer une visite du site.

Les candidats doivent s'inscrire obligatoirement au préalable en adressant un courriel à l'adresse ci-dessous :

deborah.ponleve@polytechnique.edu

Dates et horaires : 27 octobre à 10 h et 28 octobre à 10 h

Le titulaire est réputé connaître le site ainsi que les différentes installations pour les avoir visitées et avoir pris en compte les différentes contraintes.

En aucun cas, il ne pourra arguer auprès de l'Ecole Polytechnique d'un manque de renseignements. Les différentes installations seront prises en l'état.

Les visites à l'improviste ne sont pas autorisées.

Une attestation de visite sera remise à l'issue de la visite et sera jointe obligatoirement dans l'offre du candidat.

A noter que les visites ne seront plus possibles 5 jours avant la date limite de remise de l'offre.

En cas d'éventuelles questions, les candidats devront les formuler à l'issue de la visite par écrit sur la plate-forme des achats de l'Etat à l'adresse suivante www.marches-publics.gouv.fr L'ensemble des réponses aux questions sera transmis par écrit à l'ensemble des candidats sur www.marches-publics.gouv.fr.

■ **Délai de validité des offres :**

Le délai de validité des offres est de 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

■ **Communication et échanges d'informations par voie électronique :**

Les communications et échanges s'effectueront pendant toute la consultation par voie électronique par le biais du profil acheteur à l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>.

3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

■ Réponse et groupement :

Aucune forme particulière de groupement n'est imposée après attribution.

■ Variantes :

Les **variantes à l'initiative des candidats** ne sont pas autorisées.

■ Contenu des plis et conditions de participation :

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
Situation juridique	
Déclaration du candidat (DC2)	Déclaration du candidat individuelle ou du membre du groupement (DC2 disponible sur le site du Ministère de l'Economie)
Lettre de candidature (DC1)	Lettre de candidature Habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1 disponible sur le site du Ministère de l'Economie)
Document unique de marché européen (DUME) du règlement européen n°2016-7 du 5 janvier 2016 relatif aux marchés publics	Au lieu de fournir les DC1 et DC2, le candidat peut fournir le Document unique de marché européen (DUME) du règlement européen n°2016-7 du 5 janvier 2016 relatif aux marchés publics
Capacité économique et financière	
Chiffre d'affaires	Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles
Capacité technique et professionnelle	
Moyens humains	Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années
Moyens techniques	Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature
Qualifications professionnelles	Certificats de qualifications professionnelles ou tout moyen de preuve équivalent permettant d'apprécier la capacité du candidat à réaliser des prestations de collecte, transport et traitement de déchets dangereux. L'absence de références strictement identiques ne peut, à elle seule, justifier l'élimination d'un candidat.
Références fournitures et services	Liste des principaux services comparables exécutés au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé, assortie, lorsque possible, d'attestations du destinataire ou, à défaut, d'une déclaration de l'opérateur économique.

Présentation des documents : le candidat devra présenter ces documents soit dans des fichiers distincts (exemple : DC1.pdf, DC2.pdf), soit dans un même document (exemple : candidature.pdf) avec un sommaire et les numéros de page détaillant le contenu du document.

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles (**une note explicative concernant le DUME est en annexe n°2 du présent Règlement de Consultation**).

L'offre des candidats est composée des documents suivants :

Document	Descriptif
Acte d'engagement	<i>Acte d'engagement (à compléter obligatoirement)</i>
Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (D.P.G.F.) - poste n°1	<i>DPGF du poste n°1 relative aux prestations courantes : collecte/transport des déchets chimiques (50 passages/an) et DASRI (100 passages/an). Document à compléter obligatoirement.</i>
Bordereau de Prix Unitaires (B.P.U.) - poste n°2	<i>BPU du poste n°2 : traitement des déchets, prestations/transport PCL, prestation amiante et conditionnements/consommables. Document à compléter obligatoirement.</i>
Cadre de réponse technique (C.R.T.)	<i>Le cadre de réponse constitue le document de référence pour l'analyse de la valeur technique ainsi que des performances sociale et environnementale de l'offre. Le candidat renseigne l'ensemble des rubriques de manière claire, précise et circonstanciée. Les renvois globaux à des annexes ne sont pas pris en compte ; tout renvoi ponctuel précise le titre du document, le paragraphe et la page concernés.</i>
Mémoire technique (facultatif)	<i>Documentation ou pièces justificatives complémentaires utiles, en appui du CRT.</i>

■ **Dépôt des attestations et certificats :**

Les justificatifs et les moyens de preuve, définis à l'article R. 2143-7 du code de la commande publique et à l'arrêté du 22 mars 2019 fixant la liste des renseignements et des documents pouvant être demandés aux candidats aux marchés publics, ne sont exigés par l'acheteur qu'au(x) soumissionnaire(s) au(x)quel(s) il est envisagé d'attribuer le marché. Les pièces et attestations mentionnées ci-dessus sont déposées par le(s) soumissionnaire(s) sur la plateforme en ligne « **e-Attestations** » mise à sa disposition, gratuitement, à l'adresse suivante : <https://declarants.e-attestations.com/>

La plateforme sécurisée « e-Attestations » permet aux opérateurs économiques de déposer toutes les informations et documents obligatoires à partager uniquement avec leurs donneurs d'ordres (acheteurs).

Elle est entièrement gratuite.

Elle nécessite la création d'un compte sur la plateforme qui est connectée aux administrations.

« e-Attestations » agrège des données directement auprès de tiers producteurs de confiance comme le RNCS, les URSSAF, la DGFIP.

Le candidat complète les informations et documents manquant dans son dossier.

Les candidats ne sont toutefois pas tenus de fournir les justificatifs déjà transmis à l'acheteur dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables, même si celui-ci ne l'a pas expressément prévu. Dans ce cas, ils peuvent indiquer dans leur candidature, les documents concernés ainsi que la référence de la ou des consultation(s) pour la ou lesquelles les documents ont déjà été transmis.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

Pour plus d'informations, vous pouvez vous référer au guide utilisateur entreprise (lien : <https://www.marches-publics.gouv.fr/docs/guide-esr-2017/place/GuideUtilisateurEntreprise.zip>).

■ **Modalités de remise des offres électroniques et échanges durant la procédure :**

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique** sur le profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>.

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d'acheteur.

La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux.

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Les copies de sauvegarde peuvent être transmises par voie électronique avant la date de remise des offres indiquée en 1ère page du présent document à l'adresse suivante : sda.procedure@polytechnique.fr

Seuls les éléments de la proposition qui ne peuvent être transmis par voie électronique peuvent être adressés par courrier avant la date de remise des offres indiquée en 1ère page du présent document :

Ecole polytechnique
Direction des Achats
Route de Saclay
91128 Palaiseau

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur (y compris les questions des candidats) se font de manière électronique via le profil d'acheteur de la plate-forme des achats de l'Etat à l'adresse suivante : www.marches-publics.gouv.fr

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

Les propositions n'ont pas à être remises signées par les candidats. Le contrat sera signé par le seul attributaire de manière électronique.

Le candidat doit disposer d'un certificat valide et conforme aux exigences du règlement de l'Union européenne « eIDAS » du 23 juillet 2014 (n°910/2014/UE), délivré par l'un des organismes agréés par l'Agence nationale pour la sécurité des systèmes d'information (ANSSI). A défaut de certificat, les candidats sont invités à se rapprocher d'un organisme agréé avant de procéder à la commande. Le délai de commande d'un certificat pouvant prendre entre 8 et 15 jours, il est fortement recommandé d'anticiper cette opération. Le certificat doit être détenu par une personne ayant la capacité d'engager le candidat dans le cadre de la présente consultation. Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans la commande publique, le candidat est informé qu'il peut utiliser l'outil de signature électronique de son choix, comme celui mis à disposition par le profil d'acheteur, et signer les documents au format XAdES, CAdES ou PAdES.

La signature électronique du marché par l'attributaire intervient dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur et les modalités du profil d'acheteur.

4. JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION

■ Critères de jugement des offres :

Les offres sont analysées et classées selon les critères et sous-critères pondérés ci-dessous. Conformément aux articles L. 2152-7 et R. 2152-7 du Code de la commande publique applicables aux consultations engagées à compter du 21/22 août 2026, au moins un critère prend en compte les caractéristiques environnementales de l'offre. Les engagements environnementaux et sociaux retenus au titre de l'offre sont rendus opposables dans les conditions prévues par le CCAP.

Critère	Complément
1. Critère 1 - Valeur technique : 50 % 1.1 Moyens et qualité des matériels dédiés à la prestation : 15 % 1.2 Moyens humains dédiés à la prestation : 10 % 1.3 Méthodologie de réalisation des interventions : 10 % 1.4 Traçabilité des prestations : 10 % 1.5 Gestionnaire(s) du contrat et organisation du suivi : 5 %	La valeur technique est appréciée au regard du CRT et des exigences du CCTP. 1.1 : véhicules et matériels affectés au marché ; respect des exigences ADR et de la check-list ; véhicule des prestations courantes d'une charge utile minimale de 500 kg, volume minimal 20 m³ et hayon ; moyens de manutention/arrimage ; deux GRV fermés pour les emballages vides souillés ; capacité jusqu'à 8 palettes pour PCL/amiante ; moyens de remplacement. 1.2 : effectifs, qualifications et formations ; conducteur ADR, accompagnateur formé selon les exigences applicables, conseiller à la sécurité ; deux intervenants chimistes pour les campagnes PCL ; EPI/EPC ; continuité de service. 1.3 : organisation des collectes chimiques du vendredi et DASRI du lundi/jeudi, livraisons de conditionnements, campagnes PCL, amiante, contrôles, chargement, transport exclusif, traitement, gestion des incidents et reprogrammations. 1.4 : Trackdéchets, FID, CAP, BSD/BSDA, distinction des BSD DASRI laboratoires/pôle santé, délais, pesées, exutoires, archivage et reporting. 1.5 : responsable de contrat, interlocuteurs, suppléance, disponibilité, pilotage, réclamations et reporting.
2. Critère 2 - Prix : 30 %	<i>Le prix est apprécié sur les deux composantes du marché composite :</i> - poste n°1 - DPGF : 15 points, sur la base du montant total de la DPGF ; - poste n°2 - BPU : 15 points, au moyen d'une commande fictive non communiquée aux candidats, identique pour tous, établie avant l'ouverture des offres et valorisée à partir des prix du BPU. Chaque sous-note est calculée selon la formule : pondération × (montant de l'offre la moins-disante / montant de l'offre analysée).
3. Critère 3 - Performances sociale et environnementale de l'offre : 20 %	3.1 : actions d'insertion professionnelle et sociale réellement dédiées au marché : publics concernés, volume d'activité/heures ou modalités d'intervention, accompagnement, tutorat/formation,

Critère	Complément
3.1 Insertion professionnelle et sociale dédiée à l'exécution du marché : 10 %	<i>suivi et justificatifs. Les engagements retenus deviennent des conditions d'exécution.</i>
3.2 Performance environnementale de l'offre : 10 %	<i>3.2 : caractéristiques environnementales directement liées à l'exécution : performance des véhicules, optimisation des déplacements propres au marché sans méconnaître l'exclusivité de transport, réduction des consommations/nuisances, conditionnements lorsque réemploi/réutilisation est réglementairement possible, choix des filières et valorisation, indicateurs de suivi. Les engagements généraux de RSE sans lien avec le marché ne sont pas pris en compte.</i>

Modalités de calcul des notes :

Les critères et sous-critères sont notés selon les pondérations indiquées ci-dessus.

Prix : pour chacune des deux composantes, la note est calculée selon la formule : pondération × (montant le moins-disant / montant de l'offre analysée). La note de prix est la somme des deux sous-notes, sur 30 points. Le commandement fictif du poste n°2 est identique pour tous les candidats et n'est pas modifié après l'ouverture des offres.

Valeur technique : addition des notes obtenues aux cinq sous-critères, sur 50 points.

Performance sociale : appréciation des engagements spécifiques et vérifiables dédiés à l'exécution du marché, sur 10 points.

Performance environnementale : appréciation des caractéristiques environnementales de l'offre et des engagements spécifiques et vérifiables dédiés à l'exécution du marché, sur 10 points.

La note totale est la somme des trois critères, sur 100 points.

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :

Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixées dans la consultation.
Offre anormalement basse	Lorsqu'une offre paraît anormalement basse, l'acheteur exige du soumissionnaire qu'il fournisse des précisions et justifications sur le montant de son offre. L'offre est rejetée si, après vérification, les éléments fournis ne justifient pas de manière satisfaisante le bas niveau du prix ou des coûts, conformément aux articles L2152-5 à L2152-6 et R2152-3 à R2152-5 du Code de la commande publique.
Offre inappropriée	Offre sans rapport avec le marché parce qu'elle n'est manifestement pas en mesure, sans modification substantielle, de répondre au besoin et aux exigences de l'acheteur formulés dans les documents de la consultation.
Offre irrégulière	Offre qui ne respecte pas les exigences formulées dans les documents de la consultation, notamment parce qu'elle est incomplète, ou qui méconnaît la législation applicable, notamment en matière sociale et environnementale.
Offre inacceptable	Offre dont le prix excède les crédits budgétaires alloués au marché, déterminés et établis avant le lancement de la procédure.

■ Régularisation des propositions :

Conformément à l'article R2144-2 du Code de la commande publique, si des pièces ou informations dont la présentation était réclamée au titre de la candidature sont absentes ou incomplètes, l'acheteur peut demander aux candidats concernés de compléter leur dossier dans un délai identique pour tous.

Conformément à l'article R2152-2 du Code de la commande publique, l'acheteur peut autoriser les soumissionnaires concernés à régulariser une offre irrégulière dans un délai approprié, à condition qu'elle

ne soit pas anormalement basse et sans que cette régularisation puisse modifier des caractéristiques substantielles de l'offre.

■ **Offres anormalement basses :**

Conformément aux articles R2152-3 à R2152-5 du Code de la commande publique, toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande de justification du prix ou des coûts proposés assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée.

■ **Absence de négociation :**

Conformément à l'article L. 2124-2 du Code de la commande publique, l'appel d'offres est une procédure sans négociation. L'acheteur peut demander des précisions sur la teneur d'une offre, sans permettre d'en modifier les caractéristiques substantielles.

■ **Documents à produire par l'attributaire :**

Le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire qu'à la condition de produire dans un délai imparti les documents justificatifs requis par l'acheteur et exigés par la réglementation :

Document	Descriptif
Assurances	Les polices et attestations d'assurance en cours de validité dans le domaine objet du présent marché, spécifiant que l'entreprise est assurée pour les responsabilités qui découlent de son activité spécifique dans le cadre des prestations visées dans l'objet du présent marché et couvrant tous les risques dont elle pourrait être reconnue responsable dans les conditions du droit commun.
Certificat de régularité fiscale	Attestation délivrée par la DGFIP certifiant de la régularité de la situation de l'attributaire au regard de ses obligations fiscales
Certificat de régularité sociale	Attestation délivrée par l'URSSAF ou par d'autres organismes sociaux selon l'entreprise
IBAN/RIB	IBAN/RIB
Liste nominative des salariés étrangers	La pièce mentionnée aux articles D. 8254.2 à D. 8254-5 du code du travail. Il s'agit de la liste nominative des salariés étrangers employés et soumis à l'autorisation de travail mentionnée aux articles L. 5221-2, 3 et 11 du code du travail. Cette liste précise, pour chaque salarié, sa date d'embauche, sa nationalité ainsi que le type et le numéro d'ordre du titre valant autorisation de travail. Si vous n'employez pas de salarié étranger, une déclaration sur l'honneur l'attestant est suffisante
N°SIREN	Le numéro d'identification de l'entreprise (SIREN) délivré par l'INSEE
Redressement judiciaire	Copie du ou des jugements prononcés en cas de redressement judiciaire

5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir les renseignements complémentaires nécessaires à l'étude du dossier, les candidats font parvenir leurs questions par voie électronique sur le profil d'acheteur au plus tard 8 jours avant la date limite de remise des offres. En procédure formalisée, les renseignements complémentaires sur les documents de la consultation sont adressés au plus tard 6 jours avant la date limite fixée pour la réception des offres, sous réserve que la demande ait été présentée en temps utile, conformément à l'article R2132-6 du Code de la commande publique.

■ Voies et délais de recours

Les recours contentieux ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours peuvent être déposés sur <https://www.telerecours.fr/> ou adressés par courrier à :

TA de Versailles
56 avenue de Saint Cloud
Versailles
78011 Versailles
Téléphone : 0139205400
Courriel : greffe.ta-versailles@juradm.fr
Site internet : <http://versailles.tribunal-administratif.fr/>

Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation :

L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industrielle et commerciale. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.

Communication aux tiers : Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

Droits d'accès, de rectification, de suppression : Conformément au règlement (UE) 2016/679, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits ne peut être effectué en premier lieu qu'auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation et si nécessaire, auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

Durée de conservation des données personnelles : Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.

Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :

[Code de la commande publique](#) et ses [annexes](#) (Legifrance)
[Formulaires candidats \(DAJ\)](#)
[Médiateur des entreprises](#)
[CCAG Fournitures courantes et services du 30 mars 2021](#)